

Ville de 37150 BLERE

PROCES - VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 AVRIL 2011

Etaient présents : M. FORTIER Georges – Maire, M. CHAUVEL Régis, Mme LE BRIS Joëlle, M. BISSON Marcel, Mme BAROU Françoise, M. GAUTHIER Robert Mme DUFRAISSE , Sylvie, M. REUILLON Jean-Jacques, , Mme OMNES Françoise, Mme BABY Claudine, M. RAFEL Jean-Serge, Mme THIBAUT Christine, Mme BERTHELOT Isabelle, Mme PALISSEAU Laetitia, M. VERDON Richard, M. ROBINEAU Jean-Noël, Mlle MORISSET Carole, M. GIRARD Eric, M. PERRAULT Patrick, Mme LOISEAU Sandrine, M. BEAUGÉ Henri, Mme DALAUDIER Nicole, M. OMONT Jean-Claude.

Absents excusés : M. MORELLI Jean-Claude (pouvoir à M. BISSON, M. CANTIN Christian (pouvoir à M. CHAUVEL), Mme THOMASSIN Sylvie (pouvoir à Mme BAROU), M. DEJUST Jean-François (pouvoir à Mme LOISEAU).

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20 h 30 et invite le Conseil à nommer un(e) secrétaire. Madame BAROU est nommée secrétaire.

POINT I – COMPTE-RENDU DE LA PRECEDENTE SEANCE DU 23/02/2011

Sans observation, le procès-verbal de la séance du 23 février 2011 est adopté à l'unanimité.

POINT II – COMPTES-RENDUS DES DIFFERENTES COMMISSIONS

① Commission Travaux Bâtiments

Réunion du lundi 14 mars 2011 à 18 h 00

Ordre du jour : Bilan des travaux prévus en 2010
Propositions de travaux 2011
Questions diverses

I - Bilan des travaux prévus en 2010 :

- Rénovations effectuées des toitures bâtiment annexe mairie (nous avons dû faire une reprise du pignon sud) et croix rouge (reprise partielle du couronnement du mur ouest).
- Local police municipale :
Les aménagements intérieurs sont pratiquement terminés. Il reste à aménager l'accès aux personnes à mobilité réduite soumis à l'accord de l'ABF obtenu en décembre apportant quelques contraintes. La partie de façade sous l'arcature devant être cassée il est raisonnable le retour des beaux jours.
- Maison impasse Ch. Bidault : les travaux de remise en état de tout l'intérieur sont achevés (électricité, plomberie, peinture). Mais lors du changement du compteur électrique il n'a pas été tenu compte de la modification de puissance nécessaire d'où impossibilité de mettre en service. EDF contactée à plusieurs reprises depuis novembre n'a toujours pas répondu à notre demande.
- Les travaux salles de judo et tennis de table sont terminés (menuiseries extérieures, plafond suspendu isolant et peinture).

.../...

- Travaux « petite enfance » réalisés : protection intempéries de l'entrée et gâche électrique pour sécuriser l'accès.
- Fin des travaux de peinture et reprise de circuits électrique et informatique de l'ASSAD.
- École primaire :
Une première tranche de travaux liés à la sécurité a été exécutée (circuits et sirènes d'alerte, encagement de cages d'escalier, suppression d'une porte, remplacement des portes d'accès à partir du préau avec ventouse électrique.

* **M. GAUTHIER précise que les 2 tranches de travaux (1^{er} et 2^{ème} étage) seront faites pendant l'été.**
* **M. le Maire indique que l'installation informatique sera effectuée en même temps (dotation de 2 ordinateurs : étage + un vidéo-projecteur.**

- École maternelle : remplacement et peinture de menuiseries extérieures réalisés pour la rentrée 2010.
Travaux terminés pour le bâtiment ancien

II - Propositions de travaux pour 2011

- Mairie : Rénovation des menuiseries bois extérieures avec double vitrage + peinture
Salle du conseil municipal, à intervenir 2^{ème} semaine d'avril (salle devenant indisponible)
Salle des archives + fenêtres bureau passeport et toilettes rez-de-Chaussée et étage.
Reprise de la porte d'entrée principale.
- École maternelle : remplacement porte du bureau directeur + peinture.
+ peinture suite travaux rénovation autres menuiseries extérieures.
3 stores pare-soleil façade sud ancien bâtiment
Mme Dalaudier évoque le problème de l'isolation thermique de 2 salles du bâtiment ouest et pense qu'il serait peut-être utile de faire des relevés de température.
- École primaire : Mise au point à intervenir avec l'architecte pour les travaux de l'école primaire.
Suite des travaux sécurité au 2^{ème} étage : suppression des lavabos dans le couloir, modification des toilettes du couloir et des portes d'accès aux classes. Rénovation des classe de l'étage éclairage faux plafond isolant + peinture.
Remplacement de 3 anciennes portes extérieures par des portes alu laqué.
- Futur poste de police : aménagement intérieur presque terminé. L'aménagement de l'entrée conformément aux prescriptions de l'ABF sera réalisé semaine 12 pour la maçonnerie et semaine 13 pour la menuiserie extérieure en alu laqué.
- Travaux reprise des murs du cimetière : envisager une première tranche du mur Est.
- *Étude en cours concernant la reprise du mur (chapeau et face Est dans un premier temps). Devis à venir.*
- Atelier relais communal : toiture à reprendre (dégâts des eaux)
- Centre culturel : Reprise de la toiture de la grande salle à envisager. En attente de l'estimation
- Toiture bâtiment dépôt 22 rue des déportés à refaire en totalité.
La commission demande que soit étudié le devenir de ce bâtiment compte tenu du transfert envisagé des matériels des espaces verts vers le site de Bois Pataud (acquisition Volabel), avant d'entreprendre des travaux coûteux.
- Clôture : pour empêcher l'accès des animaux sur le terrain d'entraînement de football devant le camping devenu difficilement utilisable en raison des déjections canines notamment.
Compte tenu de la situation de ce terrain en zone 3 du PPRI, M. Gauthier a consulté M. Combaz à la DDT pour connaître les préconisations. Pas de clôture rigide, clôture souple de type grillage à grandes mailles, voire type grillage moutons, appuyée sur la main courante existante.

Liste établie dans l'ordre prioritaire souhaité par la commission

.../...

III - Questions diverses :

De Mme Dalaudier concernant la Chapelle Jehan de Seigne.

M. Gauthier n'ayant pas été informé, M. Philippeau dit que des mesures conservatoires ont été prises pour essayer de stopper les dégradations.

***** le Conseil Municipal, à l'unanimité, entérine les avis de la commission.**

② COMMISSION CADRE DE VIE – ENVIRONNEMENT **DU 29 MARS 2011**

ORDRE DU JOUR :

- **Agenda 21**

Dans une démarche de développement durable, les membres de la commission souhaitent entreprendre l'élaboration d'un « code de bonne conduite », appellation plus modeste que celle d'« Agenda 21 » car dans un 1^{er} temps, ils souhaitent travailler dans le cadre de la compétence de leur commission.

Cependant, ils ont bien conscience que cette étude les amènera à déborder largement sur les compétences d'autres commissions (circulation, eau...etc)

Les pistes à étudier :

- Les pesticides
- La biodiversité
- Préservation du cadre naturel
- Développement des gestions douces
- Favoriser la récupération d'eau de pluie et le compostage
- Organiser des actions liées à la nature (bourse aux plantes, marché aux fleurs..)
- Lutter contre les espèces envahissantes
- Reboiser
- Veiller à la qualité de l'eau
- Favoriser les déplacements doux (cheminements piétons, plan cycliste, pédibus)

La commune ayant un rôle exemplaire à tenir, la commission souhaite, faire un bilan sur les pratiques et les habitudes de nos services.

Une réunion sera organisée avec le directeur des services techniques et le chef d'équipe du service « Espaces verts » .

- **Questions diverses**

Mme Dalaudier se demande si les acacias de la place Balzac n'ont pas été coupés « hâtivement » et si l'avis d'un spécialiste ne devait pas être pris.

En voulant les élaguer, les employés des espaces verts se sont aperçus que les branches étaient très fragiles (elles ont cédé sous les pieds de S. Thireau) et que les troncs étaient creux. Seuls, 2 arbres semblaient en état. Compte tenu du danger potentiel, de la fréquentation de la place et de la présence de nombreux enfants, M. le Maire et moi-même avons pris la décision de les faire couper sans tarder. Les photos vous ont été envoyées par mail montrant l'état des arbres.

Dès le mois de novembre, pendant les vacances de la Toussaint, des arbres seront replantés, les essences restant à être déterminées

***** M. OMONT est satisfait de l'engagement de la Commune dans l'élaboration d'un Agenda 21.**

***** Le Conseil Municipal, à l'unanimité, entérine les avis de la commission.**

③ A/ **COMMISSION D'URBANISME du Mardi 22 février 2011**

PC = Permis de construire

DP = Déclaration Préalable

CLE	PETITONNAIRE		ADRESSE DES TRAVAUX	NATURE DE LA DEMANDE	SECTION PARCELLAIRE	Zone POS	AVIS DE LA COMMISSION
DP	BIGNON	VINCENT	59 AVENUE DU 11 NOV 1918	Pose de 3 fenêtres de toit	" ZL636"	" UB a S"	FAVORABLE
DP	USUBELLI	Louis	8 RUE DES MAISONS ROUGES	Remplacement des fenêtres et portes-fenêtres	" AD516, AD881, AD882"	" UB"	FAVORABLE
DP	HOULIER	CHRISTINE	2 BIS RUE BUTTEMENT	Ouverture mur extér. sur 5.20 m de l. /création 2 pl. parking	" AD614"	" UA"	FAVORABLE
DP	SIRE	Lilian	74 RUE DE LOCHES	Pose d'un portail	" AD351"	" UB"	FAVORABLE
DP	TESSIER	HUBERT	RUE DES CHANDOUINS	DIVISION TERRAIN EN 2 LOTS	" AD210, AD216, AD495"	" UB s"	FAVORABLE S/ RESERVE AVIS ABF
DP	ROY	CLAUDE	FOIX	RAVALEMENT FAÇADES	" ZS26"	" NC"	FAVORABLE
DP	LAPORTE	Michel	32 RUE DE LA VASSELIERE	REFECTION MUR DE SEPARATION	" ZL120, ZL121"	" UB a S"	FAVORABLE
DP	BAROU	MICHEL	20 RUE DU PONT	VERANDA	" AC383"	" UA i"	FAVORABLE S/RESERVE AVIS ABF
DP	VAIRELLES	GUILLAUME	28 AVENUE DELAUNAY	Remplacement matériau couverture tôles bac acier par ardoises naturelles	" AC64"	" UB a S"	FAVORABLE
DP	ERDF URE BERRY LOIRE SA		ROUTE DE TOURS	POSTE DE TRANSFOR- MATION ELECTR.	" ZH735"	" ND i"	FAVORABLE
DP	TROST	JOSE	LA BIDAUDERIE	CLOTURE EN GRILLAGE	" Y129"	" ND"	FAVORABLE
DP	CARLI	Philippe	FONTENAY	PISCINE	" ZC77, ZC78"	" NC"	FAVORABLE
DP	PERROT	RICHARD	7 RUE JULES BOULET	REFECTION TOITURE ET FENETRE DE TOIT	" AE165"	" UA"	FAVORABLE
DP	RENARD	ANNETTE	39 RUE DE TOURS	CREATION SALLE DE BAIN	" AB304"	" UB b i"	FAVORABLE
PC	COLIN	Céline	RUE DE LA VARENNE	MAISON D'HABITATION	" ZL1251, ZL1253"	" UB a"	FAVORABLE
PC	KERSON	Stéphane	LES BOURNAIS DE TOUCHE RONDE	MAISON D'HABITATION	" YE138"	" NB"	FAVORABLE
PC	SCI VALLEA		RUE COMMANDT J Y COUSTEAU	Bâtiment à usage commercial ou artisanal	" ZM399, ZM401"	" UC"	FAVORABLE
PC	CAMILLE	BRIGITTE	16 RUE JULES BOULET	RENOVATION BATIMENT ANCIEN	" AE536"	" UA"	FAVORABLE S/RESERVE AVIS ABF
PC	CHEVALLIER	CHRISTOPHE	1 RUE DES VIOLETTES	EXTENSION SALLE DE BAINS	" AE141"	" UA"	FAVORABLE S/RESERVE AVIS ABF
CLE	PETITIONNAIRE		ADRESSE DU BIEN	NATURE DE LA DEMANDE	SECTION PARCELLAIRE	ZONE POS	Avis de la commission
CU A	MODOT	LUC	QUAI DU PORT DE L EST	INFORMATIF	" AC399 106. 44. 72"	" UA b i"	INFORME
CU A	NURET	BERNARD	RUE DU GENERAL DE GAULLE	INFORMATIF	" AE239, AE240"	" UA"	INFORME
CU A	MALVEAU	PIERRE	GIMONT	INFORMATIF	" Y110"	" NB"	INFORME
CU A	PECQUEUX	ALFRED	RUE DE GRATTE PAILLE	INFORMATIF	" ZV310, ZV311, ZV312"	" NB"	INFORME
CU A	TILLOUX	JACQUES	RUE DE LA VARENNE	INFORMATIF	" ZL404"	" UB a"	INFORME
CU A	SOURIAU	BENOIT	RUE DU CLOS FERRAND	INFORMATIF	" ZL406"	" UB a"	INFORME

CU A = Certificat d'Urbanisme INFORMATIF

CU B = Certificat d'Urbanisme OPERATIONNEL

Les avis sont donnés sous réserve de l'instruction par la DDT

③ B/ **COMMISSION D'URBANISME du Mardi 29 mars 2011**

C = Permis de construire

DP = Déclaration Préalable

CLE	PETITONNAIRE		ADRESSE DES TRAVAUX	NATURE DE LA DEMANDE	SECTION PARCELLAIRE	Zone POS	AVIS DE LA COMMISSION
PA 11 1 0001	COMM. COMM.	BLERE VAL DE CHER	19 RUE ALFRED NOBEL	AMENAGEMENT DE 6 LOTS sur 18.999 m ²	ZM181, ZM287, ZM304	UC	FAVORABLE
PC 11 1 0006	GIRARD	ERIC	7 AVENUE DE L'EUROPE	Bâtiment artisanal usage boulangerie pâtisserie	AC99, AC501	UA	FAVORABLE
PC 11 1 0007	TIPHANEAU	BENJAMIN	50 AVENUE DELAUNAY	TRANSFORMATION D'UNE DEPENDANCE EN LOGEMENT	ZL1294, ZL1297, ZL1298	UB a S	FAVORABLE s/réserve avis ST p/sortie de véhicules
PC 11 1 0008	BRION	PATRICE	RUE DU CLOS FERRAND	MAISON D'HABITATION	ZL1268	UB	FAVORABLE
PC 11 1 0009	WOLF	GERARD	1 RUE DES JONQUILLES	CONSTRUCTION D'UN GARAGE ACCOLE	AE79	UB	FAVORABLE
PC 11 1 0010	DOISEAU	Daniel	RUE DES CHANDOUINS	MAISON D'HABITATION	AD210, 869, 72, 875, 879	UB s	FAVORABLE S/RES. AVIS ABF
PC 11 1 0011	FERRET	Jonathan	RUE DE LA VARENNE	MAISON D'HABITATION	ZL320	UB a S	FAVORABLE
PC 11 1 0012	MOLINEAU	Christophe	1 RUE DE GRANDLAY	GARAGE	ZC462, ZC464	NB	FAVORABLE
PD 11 1 0001	SCI DE CONNEUIL		11 RUE DU PONT RUE DES DEPORTES	DEMOLITION CUISINE	AB135	UA i	FAVORABLE
DP 11 1 0015	DALLOIS	LAURENT	RUE DE LA FONTAINE ST MARTIN	ABRI DE JARDIN BOIS 12.73 M ²	" YD306"	" UBb"	FAVORABLE
DP 11 1 0016	GAUDARD	ARMAND	50 RUE DE LOCHES	REFECTION TOITURE ET VELUX	AD745, AD754	UA	FAVORABLE
DP 11 1 0017	VERRIER	MARCEL	51 RUE DE LA VARENNE	AGRANDISSEMENT FENETRE	ZL452, ZL1250, ZL1252	UB a	FAVORABLE
DP 11 1 0018	GERMAIN	ANTONY	11 RUE DE LA HAUTE BORNE	ABRI DE JARDIN	ZH1014	UB a A	FAVORABLE
DP 11 1 0019	GERMAIN	ANTONY	11 RUE DE LA HAUTE BORNE	CLOTURE	ZL1014	UB a A	FAVORABLE
DP 11 1 0020	BITTE	Marie	9 RUE DU PONT	ENSEIGNES COMMERCE	AB135	UA i	FAVORABLE
DP 11 1 0021	SCI BL 37		8 RUE DU CARROI AUX GAUFFRES	REHABILITATION BATIMENT EN HABITATION	AE357, AE358	UA	FAVORABLE
DP 11 1 0022	DUFRAISSE	SYLVIE	23 RUE SAINT JULIEN	POSE DE STORE	AC508 2, AC511	UA	FAVORABLE
DP 11 1 0023	TESSIER	HUBERT	RUE DES CHANDOUINS	DIVISION EN 2 LOTS	AD210, D216, AD495	UB s	FAVORABLE
DP 11 1 0024	CARDONA	Jean-Luc	43 RUE DE LA VERONNERIE	PISCINE	ZI358	UB	FAVORABLE
DP 11 1 0025	MICHEL	GILBERT	10 RUE SAINT LOUIS	RAVALEMENT TOITURE VELUX	AB202	UA a i	FAVORABLE
DP 11 1 0026	SCI DE LA ROSE		1 RUE DU FOUR A CHAUX	CLOTURE	ZH878, 884, 914	NC, UB aA	FAVORABLE
DP 11 1 0027	HARDOUIN	Chantal	16 RUE DU PONT	POSE D'ENSEIGNES AXA	AC377	UA i	FAVORABLE S/RES. ENSEIGNE DRAPEAU

CLE	PETITIONNAIRE		ADRESSE DU BIEN	NATURE DE LA DEMANDE	SECTION PARCELLAIRE	ZONE POS	Avis de la commission
CUb 11 1 0017	HULIN JEAN-PAUL		RUE DU FOUR A CHAUX	OPERATIONNEL	" ZH912, ZH1010"	UB a A"	FAVORABLE
CU 11 1 a018	SELARL DUVIVIER AVOCAT TOURS		3 PLACE DE LA LIBERATION	INFORMATIF	AB 171	UA i	INFORME
CU 11 1 a019	ETUDE MODOT	p/Cts DEBOURG	2 RUE DU FOUR A CHAUX	INFORMATIF	YD 72	UB a A	INFORME
CU 11 1 a020	ETUDE NURET DESCLE		LES VALLEES	INFORMATIF	ZV491	NB	INFORME
CU 11 1 b021	DUMONT PASCAL GEOMETRE	p/TESSIER HUBERT	RUE DES CHANDOUINS	OPERATIONNEL	AD210, 216, 495	UB s	INFORME
CU 11 1 a022	ETUDE BOUFFANT TOURS		RUE DU GRAND JARDIN	INFORMATIF	AE177, AE 182, AE183	UA	INFORME
CU11 1 a023	ETUDE NURET	p/CTS LELOUP	RUE DU GRAND JARDIN	INFORMATIF	AE378	UA	INFORME
CU 11 1 a024	ETUDE MODOT	p/LE GAL	RUE DE LA CHAMPEIGNE	INFORMATIF	AD552	UB s	INFORME
CU 11 1 a025	ETUDE MODOT	p/CTS CHES- SERAND	RUE DES MERLETS	INFORMATIF	AD326 528	UB	INFORME
CU 11 1 a026	ETUDE MODOT	p/MAUDUIT	LES BOURNAIS DE TOUCHERONDE	INFORMATIF	YE138	NB	INFORME
CU 11 1 0027	ETUDE MODOT	p/Cts GIRAULT	LA BINETTERIE	INFORMATIF	ZV751, ZV753	UD	INFORME
CU 11 1 a028	TUDE BORGAT JACOB BRUEL		RUE DU FOUR A CHAUX	INFORMATIF	ZH878, 884, 914	UB a S	INFORME
CU 11 1 a029	ETUDE DELPECH FRANCUEIL		PLACE CHARLES BIDAULT	INFORMATIF	AC235	UA i	INFORME

CU A = Certificat d'Urbanisme INFORMATIF

CU B = Certificat d'Urbanisme
OPERATIONNEL

Les avis sont donnés sous réserve de l'instruction par la DDT

* *M. OMONT rappelle la question posée sur le PC du 1, rue des Jonquilles concernant la sortie.** *M. CHAUVEL répond qu'un portail existe et que le pétitionnaire devra refaire une déclaration préalable s'il crée une nouvelle entrée.**** **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, entérine les avis de la Commission.**

④ **CULTURE – JEUNESSE – FÊTES – TOURISME - ASSOCIATIONS**

Et AFFAIRES SCOLAIRES et SPORTIVES

Le dépôt des demandes de subventions avait pour terme le 15 février 2011. Ces dossiers ont été soumis à l'examen du service comptabilité qui a établi un document de travail facilitant l'étude par les membres des commissions « culture, jeunesse, fêtes, tourisme, Associations locales » et « affaires scolaires et sportives ».

47 dossiers complets sur la base notre dossier demande nous ont été soumis et environ 20 autres plus ou moins complets.

Nous avons malgré cela accepté de les étudier, les responsables n'avaient pas nécessairement eu connaissance des nouvelles dispositions prises.

.../...

20	Coup de Pouce	1700	1800	1900	2100	2300	3000	3300	
21	association des Parents d'élèves					200	0	500	exceptionnelle
22	Veuves civiles				0	150	150	200	
23	A.P.E.L					0	0	400	exceptionnelle
24	Ecole de musique Ch. Pommard	34 000	34 500	35 000	35 500	37000	38000	40000	
25	CFA - BTP 37							0	
26	Véloclub Blérois	1850	1900	1950	2000	2100	2300	2400	
27	ADMR					0	0	250	
28	Judo - BVC						5650	5650	
29	Coopérative scolaire + USEP	1350	1350	1350	1350	1350	2000	2500	
30	Coopérative école maternelle							750	
31	LACIM -jumelage Bléré - Guily - Teskawt	200	200	200	200	200	0	210	
32	Nautisme-aviron - BVC						1750	2000	
33	délégués départ de l'Education nationale					0	0	0	
34	Tennis de table - BVC						3300	3300	
35	Gymnastique - BVC						8600	8600	
36	jumelage Bléré - Garrel	400	400	410	410	420	430	450	
37	Karaté-Karaté contact BVC						0	400	sous réserve de la remise d'un dossier complet
38	Volley - BVC						0	550	
39	Foot ball - BVC						10900	11000	
40	Hand ball - BVC						16500	18000	
41	orchestre d'Harmonie	2 600	2 600	2 700	2 800	3000	3100	3200	
41	orchestre concours et/ou Wallerfangen	0	0	1 700	0	1000	0	800	
42	Centre Socioculturel - MJC	43 000	44 000	45 000	46 000	47500	61000	63000	
42	animation été	1 650	1 650	2 000	2 000	2250		0	
42	bibliothèque / ludothèque	1 650	1 650	2 000	2 000	2250		0	
42	centre de loisirs - ALSH	4 500	4 500	4 500	5 000	6500		0	
42	aide excep remplace. équipement ALSH					1000	0	0	
43	Amicale Personnel Communal	3750	3800	3850	3900	4000	4100	4200	
44	Entraide Naissance Handicap 37							0	
45	ASSAD	1500	1500	1550	1600	2000	2500	2500	
46	Pétanque BVC							500	exceptionnelle
47	AIDES					0	0	0	
Subventions aux ASSOCIATIONS n'ayant pas déposé de dossier ou ayant déposé un dossier incomplet									
	AFTADEL	200	200	200	200	200	0	0	
	AFM					0	0	0	
	aide exept Bléré Val de Cher Hand			3 100		3100	0	0	
	Amicale médaillés militaires	80	100	100	100	100	100	120	
	ASDCS					0	0	0	
	asso anc combattants amis résistance					0	100	0	
	asso club équestre des bergers					0	0	0	
	asso combattre la paralysie					0	0	0	
	asso de gym de St Georges/cher					0	0	0	
	asso familles de traumatisés craniens 28					0	0	0	

	Association Basket - Bléré - Badminton					250	0	0	
	Association Valchantray	500	500	500	500	0	0	0	
	Banque alimentaire	200	200	320	0	0	0	0	
	CDES					0	0	0	
	chambre des métiers					0	0	0	
	Cher en scène	800		800	0	0	0	0	
	CIFATP					0	0	0	
	collège Choiseul - SEGPA					0	200	0	
	comité jumelage Bléré-Birstonas					0	300	0	
	Croix Rouge	100	150	200	250	300	0	0	
	EHPAD service animation					0	400	0	
	envols des chrysalides 37					0	0	0	
	féde jusqu'à la mort accompagner la vie					0	0	0	
	Festival cosmopolite de Cormery					0	0	0	
	FNATH				0	0	0	0	
	FNDIRP	80	100	100	100	100	100	0	
	Gym Bléré Val de Cher						0	0	
	la Plume Tourangelle (41)				0	0	0	0	
	l'Audronnière					0	0	0	
	MFR de Secondigny (79)					0	0	0	
	Motonautisme	0	0	0	0	250	0	0	
	projet d'école	650 + 350	650	650	650	0	0	0	
	société de pêche APPMA	170	170	170	170	200	0	0	
	souvenir Français				0	0	0	0	
	SPA	250	250	250	250	250	250	250	
	transport Foot	3 100	3 100	3 100	3 100	3100	0	0	
	twirling baton					0	0	0	
	Union sportive Bléré Val de Cher (SGB)	42 500	44 000	49 000	51 000	55000	0	0	
	Vie libre	100	150	150	150	150	150	150	
	voisins solidaires					0	0	0	
	TOTAL	147563	150778	164113	162693	178100	172145	183140	0

* Mme DALAUDIER souhaite que les Présidents d'Associations soient incités à demander aux autres communes, une participation en fonction du nombre d'adhérents.
 . Traditionnellement, M. RAFELdit que, quand il était Président de la S.G.B., il sollicitait les autres communes. Seules, Civray, Sublaines et Dierre participaient.
 Depuis la dissolution de la S.G.B., il n'a pas sollicité à nouveau les communes.

*** Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants moins une abstention (M. REUILLON), entérine les avis de la Commission concernant l'attribution des subventions.

⑤ COMMISSION DES AFFAIRES SCOLAIRES ET SPORTIVES

REUNION DU 6 AVRIL 2011

AFFAIRES SCOLAIRES

Ecole Maternelle Jeanne Lecourt

- Rentrée scolaire 2011/2012 : Officieusement, une classe devrait ouvrir (décision définitive de l'Inspection Académique le 14 avril). Un certain nombre de postes EVS ne seront plus renouvelés par décision ministérielle, si tel était le cas, cela aurait des conséquences importantes sur le fonctionnement de l'école.

Rentrée des futurs PS : Ils seront accueillis à l'école le samedi 18 juin de 9h30 à 11h30 avec leurs parents.

- Projets en cours :

Suite au spectacle réussi à Noël, l'équipe enseignante a décidé de faire revenir pendant 1 semaine le clown Capuccino avec des ateliers dans chaque classe.

Un nouveau projet d'école a été établi pour 3 ans avec comme axes principaux :

- favoriser la réussite de tous les élèves (aide personnalisée, liaison GS/CP, accueil PS),
- harmoniser les enseignements en travaillant en équipe (décloisonnement),
- s'approprier la bibliothèque.

- Sorties scolaires : les PS visiteront une ferme pédagogique ; les MS et GS se rendront au parc « la récréation » à Monts

- Aide spécifique : actuellement 3 AVS interviennent à temps partiel auprès de 4 enfants en situation de handicap ; une demande de renouvellement est faite pour la rentrée.

Ecole Élémentaire Balzac

-Rentrée scolaire 2011/2012 : Pas de fermeture de classe, c'est officieux.

-Classes de découverte : les séjours à Chambon s/Lac et à Batz s/Mer se sont bien passés, les élèves des 4 classes sont rentrés ravis de leur séjour, les visites ont été très riches d'enseignement. Il a fait un temps magnifique et les enseignants nous remercient pour la subvention.

-Sorties réalisées ou envisagées : Tout au long de l'année, les enseignants s'investissent dans de nombreux domaines : Musée des Beaux Arts, Grand Théâtre de Tours, Musée du Grand Pressigny, rencontre autour de la danse au Théâtre d'Amboise, sortie à Maillé, Observatoire de Tauxigny, semaine des jardiniers à Vive le Jardin, Randonnées, Usépiades, tournoi de handball et semaine « équilibre ».

-Spectacle musique des élèves du cycle 3 : il aura lieu les 17 et 19 mai au Centre Socio Culturel.

-RASED : les enseignants du Rased ont pour mission d'intervenir auprès des élèves du canton en difficulté. Suite à une réduction des frais de déplacement, les maîtres E ne se déplacent plus dans les écoles du canton.

*** Précision de M. le Maire : les frais de déplacement n'ont pas été réévalués depuis de nombreuses années.**

Restaurant scolaire

-Commission restauration scolaire : une réunion va être programmée en mai afin de faire le point.

-3 membres de la commission ont procédé avec les élèves de chaque classe à l'élection de 2 délégués. Nous leur remettons un document de réflexion sur les droits et devoirs de l'enfant pour préparer notre réunion du 2 mai afin d'établir des règles de vie et un permis à points.

-Le règlement établi en début d'année scolaire sera revu pour la prochaine rentrée.

***** Le Conseil Municipal, à l'unanimité, entérine les avis de la Commission.**

© A/ COMMISSION DE CIRCULATION

Réunion du 11 mars 2011

Aménagement de la rue de Malétrenne

Etaient présents : M et Mme Sire, Mrs Lahaye, Caraty, Prioux, Rémond, Freslon, Louault,

Mmes Barou, Omnès, Mrs Bisson, Philippeau, Lamour (policiier municipal)

.../...

Madame Barou rappelle les décisions prises lors de la réunion du 25/10/2010 :

- marquage de places de stationnement : 3 seulement à cause des nombreuses entrées de propriétés et impossible dans la partie basse de la rue à cause de la largeur de la rue et de la réalisation d'un cheminement piétons
- chicanes (positionnement actuel)

Cette nouvelle réunion a été provoquée par des riverains qui demandent la mise en sens unique de la rue.

Après discussion et suite à l'avis des personnes présentes, il a été décidé :

- conservation du double sens de circulation
- pas de matérialisation des places de stationnement
- chicanes (positionnement actuel)
- protection du cheminement piétons par du mobilier urbain dans le virage et la partie basse de la rue
- matérialisation d'un îlot central franchissable (carrefour rue de Malétrenne / rue de Luzillé).

⑥ B/ COMMISSION CIRCULATION DU 13 AVRIL 2011

Ordre du jour : Le PAVE

Rappel L'ACCESSIBILITE

Les décrets du 21 décembre 2006 et l'arrêté d'application du 15 janvier 2007 relatifs à l'accessibilité de la voirie et des aménagements d'espaces publics aux personnes handicapées complètent les dispositions de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Par l'ensemble des textes existants, c'est l'accessibilité de l'ensemble de la chaîne du déplacement (cadre bâti, transports, voiries et espaces publics, logements) qui est améliorée.

1. La CIAPH : Commission Intercommunale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées

Une commission intercommunale pour l'accessibilité doit être créée par les EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale) de plus de 5000 habitants qui possèdent la compétence transports ou aménagement de l'espace.

Elle est composée de représentants des communes, d'associations de personnes handicapées et d'associations d'usagers.

C'est un observatoire local de l'accessibilité et une instance de gouvernance et de mise en cohérence des initiatives des multiples acteurs publics et privés présents sur le territoire intercommunal. Elle n'a aucun pouvoir décisionnaire. Son objectif est d'assurer la continuité de la chaîne de déplacement et d'éviter une mise en accessibilité fragmentée.

La loi lui octroie 4 missions :

- ✓ Organiser un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées
- ✓ Dresser le constat d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports
- ✓ Publier un rapport annuel présenté en Conseil Communautaire, transmis au préfet au président du Conseil Général, au Conseil Départemental consultatif des Personnes Handicapées (CDCPH)
- ✓ Faire toute proposition susceptible d'améliorer la mise en accessibilité de l'existant

2. PAVE = PLAN DE MISE EN ACCESSIBILITE DE LA VOIRIE ET DES AMENAGEMENTS DES ESPACES PUBLICS

La politique d'accessibilité vise plusieurs objectifs :

- Adapter progressivement le cadre de vie à l'ensemble de la population (y compris aux personnes handicapées ou à mobilité réduite)
- ✓ S'assurer que la chaîne de déplacements est accessible dans toute sa continuité aux personnes handicapées ou à mobilité réduite

.../...

- Favoriser la mobilité, notamment l'usage de la marche des personnes âgées et des modes de déplacements actifs, pour des raisons de santé publique et de maintien de l'autonomie.

✓ **Connaitre et comprendre le contenu du PAVE**

Le PAVE fixe les dispositions susceptibles de rendre accessible l'ensemble des circulations piétonnes et des aires de stationnement automobiles situées sur le territoire de la commune.

Il s'agit d'un minimum à atteindre qui peut être dépassé.

Toutes les voies présentes sur le territoire communal sont concernées, que la commune en soit gestionnaire ou pas, afin de déterminer les mesures adéquates pour qu'elles soient accessibles :

- ✓ Les voies communales
- ✓ Les voies d'intérêts communautaires
- ✓ Les routes départementales
- ✓ Les routes nationales
- ✓ Les voies privées ouvertes à la circulation publique

Toutes les villes de France sont chargées par la loi d'élaborer un PAVE. C'est par défaut une compétence communale.

Les Communautés de Communes peuvent éventuellement être chargées de cette élaboration si elles en reçoivent explicitement la compétence.

En l'occurrence, les communes ont souhaité garder cette compétence mais ont délégué à la CCBVC le soin d'établir un groupement de commandes pour choisir le prestataire pour cette étude.

C'est la DDT (Direction Départementale des Territoires) qui nous a établi le pré-diagnostic

✓ **Le cabinet d'études aura pour mission :**

- Etat des lieux – analyse de l'existant:

Analyse détaillée de chaque élément de la chaîne de déplacements, rues, trottoirs, (interface avec les équipements et les bâtiments, mobiliers urbains, signalisation ...), au regard des prescriptions réglementaires.

Prise en compte des projets sur la commune.

Recueil des besoins exprimés par les différents acteurs.

- Définition des enjeux :

Identification des enjeux propres à la commune, en fonction de ses priorités, pour notamment :

l'accès aux commerces, services et à l'ensemble des espaces publics, pour toutes les typologies de population concernées par la loi.

- Elaboration du plan de mise en accessibilité

Elaboration des propositions d'aménagements de mise en accessibilité, par chaînes de déplacement, en fonction des enjeux arrêtés au stade diagnostic ;

Hiérarchisation des actions proposées ;

Approche financière, par ratios de prix, des aménagements à réaliser ;

Réalisation d'un support de communication à destination du public ;

Ce plan de mise en accessibilité fera l'objet d'une présentation à la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées avant sa validation par la municipalité.

Après étude du plan remis par la DDT, quelques remarques sont formulées sur certains « oublis » dans le plan de déplacement, notamment :

- L'accès au collège par la rue de Gimont et la rue du Réflésoir
- L'avenue de l'Auverdière
- Rue de la Vasselière
- Rue Jean Monnet
- Rue des Chandouins
- Rue de Maletrenne

.../...

- Rue de la Croix de Beauchêne (dans sa partie place Balzac – rue de Carroi aux gaufres)
- Rue Jules Boulet
- Place de la République (côté Est)

Ces propositions de rajout seront faites à la CIAPH qui se réunira le 14 avril.

Questions diverses :

J.C. Omont s'étonne de n'avoir pas revu le plan modifié de l'aménagement de la rue de la Serine et de la place St Julien.

Le Bar tabac « le Marigny » et la pizzeria « le Venise » ont envoyé une demande d'autorisation de terrasse : l'un à installer sur le mail, du côté de la boulangerie, l'autre le long de sa vitrine (rue Gambetta), mais uniquement 2 tables hautes, sans chaise.

Des réserves sont émises sur le maintien de la sécurité des piétons. Les autorisations seront données à titre temporaire et révocable à tous moment en cas de non respect de la sécurité. Ces modalités seront précisées par écrit.

Il semble que les 2 places de stationnement réalisées avenue Delaunay (avant la rue de la Vasselière) masquent la visibilité pour la sortie de la rue de la Vasselière : à voir.

***** Le Conseil Municipal, à l'unanimité, entérine les avis de la Commission du 11 mars et 13 avril 2011.**

POINT III : POINTS FINANCIERS : Commission de finances du 12 avril 2011

La commission de finances s'est réunie pour examiner les points financiers qui sont à l'ordre du jour du Conseil Municipal.

Etaient présent(e)s : Monsieur le Maire, Messieurs CHAUVEL, BISSON, MORELLI, OMONT, Madame BAROU, Madame GOUGUET, Mademoiselle GOUBET

Les observations, commentaires et propositions de la commission sont mentionnés dans les développements ci-dessous.

A/ COMPTES DE GESTION 2010 : COMMUNE / SERVICE EAU / SERVICE ASSAINISSEMENT

Les comptes de gestion du trésorier n'ont pas été validés en même temps que le compte administratif (lors de la précédente séance du Conseil) car ils n'étaient pas édités dans leur version définitive. Monsieur le Maire avait toutefois précisé que les résultats des 2 comptabilités étaient identiques. Nous avons reçu les comptes de gestion définitifs ; ces documents sont consultables en mairie. (au service comptabilité).

→ Les membres de la commission ont pris acte de cette information et n'ont pas émis d'observation.

Le Conseil Municipal doit délibérer sur ce point.

***** Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.**

B/ PROPOSITIONS BUDGETAIRES 2011
COMMUNE / SERVICE EAU / SERVICE ASSAINISSEMENT

Le budget de la Commune s'équilibre à	9 056 819 € selon la répartition suivante :
- section de fonctionnement :	4 939 734 €
- section d'investissement :	4 117 085 €

.../...

Monsieur le Maire présente le budget à la Commission de finances. Conformément aux objectifs annoncés, les dépenses sont maîtrisées, la fiscalité ne va pas augmenter et le recours à l'emprunt est au minimum.

→ Les membres de la commission n'ont pas d'observation et valident le projet de budget de la Commune.

***** Accord du Conseil Municipal à l'unanimité des votants – 5 abstentions : Mme DALUDIER, Mrs PERRAULT, GIRARD, BEAUGE, OMONT.**

Le budget du **service eau** s'équilibre à **877 894 €** selon la répartition suivante :

- section de fonctionnement :	307 225 €
- section d'investissement :	570 669 €

Monsieur le Maire précise que la ressource en eau est assurée pour les 10 prochaines années ; il n'y a pas de gros investissements à prévoir.

→ Les membres de la commission valident le projet de budget du service eau.

***** Accord du Conseil Municipal à l'unanimité des votants – 5 abstentions : Mme DALUDIER, Mrs PERRAULT, GIRARD, BEAUGE, OMONT.**

Le budget du **service assainissement** s'équilibre à **1 021 952 €** selon la répartition suivante :

- section de fonctionnement :	515 091 €
- section d'investissement :	506 861 €

→ Sans observation, les membres de la commission valident le projet de budget du service assainissement.

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur les propositions budgétaires 2011.

***** Accord du Conseil Municipal à l'unanimité des votants – 5 abstentions : Mme DALUDIER, Mrs PERRAULT, GIRARD, BEAUGE, OMONT.**

C/ IMPOTS LOCAUX / VOTE DES TAUX DES TROIS TAXES 2011

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur le taux des taxes locales. Depuis l'année 2001, le vote ne porte que sur les trois taxes suivantes :

- la taxe d'habitation
- la taxe sur le foncier bâti
- la taxe sur le foncier non bâti

La CCBVC collecte, quant à elle, le produit de la Contribution Economique Territoriale (C.E.T.) qui remplace la taxe professionnelle et reverse une partie du produit par le biais d'une dotation de transfert (ART 7321 en recette de fonctionnement : Fiscalité reversée) pour un montant 2011 de 891146 €.

Le montant de cette fiscalité reversée correspond au montant de la T P 2000 déduction des charges transférées à la communauté de communes.

A partir de 2006 les charges transférées à la communauté de communes pour la gestion des déchetteries ont été compensées par la recette provenant de la redevance des OM mise en place, donc la fiscalité reversée a été abondée de cette somme. .../...

➤ **Evolution des bases d'imposition**

L'évolution du produit est de 3.38 % par rapport à 2010. Cette évolution est due à la variation nominale des bases conjuguée par la variation physique.

A/ Variation nominale des bases

La Loi de finances rectificative 2011 a prévu une revalorisation forfaitaire des bases comme suit :

- Taxe d'habitation : + 1.2 %
- Taxe foncière bâti : + 1.2 %

B/ Variation physique des bases

La variation physique des bases découle de l'augmentation de la matière imposable pour chacune des taxes, c'est ce qui représente la richesse fiscale supplémentaire.

Cette richesse fiscale est déterminée à partir des bases notifiées par la direction du trésor déduction faite de l'évolution nominale.

Par rapport au tableau qui vous a été remis, on s'aperçoit que l'évolution physique moyenne de la taxe d'habitation et du foncier bâti est de :

- T.H. + 1.31 % (2.51 % - 1.20 %)
- F.B. + 3.27 % (4.47 % - 1.20 %)

➤ **Vote du produit**

Le produit total espéré pour 2011 en conservant les mêmes taux est de 1 508 369 €.

C'est cette hypothèse qui a été retenue pour l'équilibre du budget 2011.

Il est donc proposé au conseil municipal d'approuver le vote des Taux identiques à celui de 2010.

- **T H** : **14.80 %**
- **F B** : **16.57 %**
- **F N B** : **53.86 %**

→ Les membres de la commission approuvent cette proposition.

Monsieur le Maire propose de maintenir les taux de l'année 2011 ; la situation sera la suivante :

Taxe d'habitation :	4 984 000 € x 14,80 % =	737 632 €
Taxe sur le foncier bâti :	4 275 000 € x 16,57 % =	708 368 €
Taxe sur le foncier non bâti :	115 800 € x 53,86 % =	62 370 €

Soit un produit total de : **1 508 370 €**

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur les taux d'imposition.

***** Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.**

D/ SUBVENTION A LA COOPERATIVE SCOLAIRE / ECOLE PRIMAIRE

L'école primaire Balzac a organisé 2 voyages, à CHAMBON S/ LAC et à BATZ S/ MER. La coopérative scolaire demande l'aide financière de la Commune. La commission des affaires scolaires (et le Conseil Municipal) a accepté une participation à hauteur de 50 % du coût des séjours, avec un plafond de subvention de 8 000 €.

- CHAMBON S/ LAC : coût total (transport + séjour) = 13 173,50 €
subvention (50 %) = 6 586,75 €
- BATZ S/ MER : coût total (transport + séjour) = 11 169,77 €
subvention (50 %) = 5 584,89 €

subvention totale = 12 171,64 € .../...

Dans la mesure où le plafond est dépassé, la subvention maximum qui sera versée à la coopérative est fixée à 8 000 €.

→ Les membres de la commission valident cette proposition.

Le Conseil Municipal doit se prononcer.

***** Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.**

E/ OPERATION FACADES / MODIFICATION DES TAUX DE SUBVENTION POUR L'ANNEE 2011

Le programme est renouvelé pour 3 ans et c'est toujours le PACT (37600 LOCHES) qui assure l'assistance technique. La commission « opération façades » s'est réunie le 15 mars pour faire le point sur les dossiers en cours et préparer le budget 2011.

Beaucoup d'opérations façades ont été financées sur les 3 dernières années, avec un taux de 35% dans l'hyper centre, notamment grâce à une subvention de la Région accordée en 2008. Pour 2011, les membres de la commission souhaitent réduire les dépenses et donc réduire le taux de subvention dans l'hyper centre à 25%.

Rappel des taux fixés par une délibération du 7 février 2008 :

1. Immeubles occupés par leur propriétaire, situés dans le périmètre ci-dessous : **35%**
rue du Pont, rue Jean-Jacques Rousseau, rue du Général de Gaulle, place de la Libération, mail Victor Hugo, rue Voltaire, rue Madame, rue Paul-Louis Courier, rue des Déportés, rue Lucien Royné, quai Bellevue, rue de Loches (jusqu'à la rue du Carroi aux Gauffres)
 2. Immeubles occupés par leur propriétaire, hors périmètre ci-dessus : **25%**
 3. Immeubles destinés à la création de logements, situés dans le périmètre ci-dessous : **25%**
rue du Pont, rue Jean-Jacques Rousseau, rue du Général de Gaulle, place de la Libération, mail Victor Hugo, rue Voltaire, rue Madame, rue Paul-Louis Courier, rue des Déportés, rue Lucien Royné, quai Bellevue, rue de Loches (jusqu'à la rue du Carroi aux Gauffres)
 4. Immeubles destinés à la création de logements, hors périmètre ci-dessus : **15%**
 5. Vitrines commerciales : **25%**
 6. Peinture seule : **15%**
 7. Menuiseries en bois ou aluminium : **20%**
- } sur tout le périmètre de l'opération façades
8. Enseignes commerciales : **25%** du montant estimatif des travaux, avec un plafond de la subvention à 500 €

→ Les membres de la commission de finances valident cette proposition.

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur la modification du point 1 : 25% au lieu de 35%

***** Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.**

* M. OMONT demande s'il y a des dossiers en cours, concernés par cette diminution de taux ?

Réponse de Céline GOUBET : Non, il n'y a plus de dossier en attente.

.../...

F/ REGIES DE RECETTES POUR LE RESTAURANT SCOLAIRE ET LES MANIFESTATIONS CULTURELLES : demande de décharge de responsabilité des régisseurs

Restaurant scolaire : la mairie a été « visitée » le 2 mai 2010 et les espèces de la caisse du restaurant scolaire ont été volées, soit 141 €.

Manifestations culturelles : l'office du tourisme a été cambriolé le 1^{er} octobre 2010 et les espèces de la caisse du théâtre ont été volées, soit 315 €.

Les régisseurs étant personnellement et pécuniairement responsables de leur caisse, un ordre de versement a été émis à leur encontre pour le remboursement des sommes volées. Toutefois, dans la mesure où aucune faute ne peut leur être imputée, ils demandent une décharge de responsabilité et une remise gracieuse des sommes à rembourser.

Le trésorier de Bléré doit statuer sur leur demande respective mais le Conseil Municipal doit se prononcer au préalable.

→ Les membres de la commission de finances n'ont pas d'observations.

Le Conseil Municipal doit se prononcer.

***** Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.**

POINT IV - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE MOYENS – ANNEE 2011

Le Conseil Municipal devra se prononcer sur le montant des subventions à verser aux associations pour l'année 2011 en fonction des propositions des commissions « culture » et « affaires scolaires » (voir rapport)

Par ailleurs, Monsieur le Maire rappelle que lorsque la subvention attribuée à une association dépasse 23 000 €, la commune doit signer une convention avec cette association (loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations). Cette convention précise notamment l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention. Le Conseil devra donc autoriser Monsieur le Maire à signer une convention avec les associations concernées, à savoir le centre socio-culturel et l'école de musique.

ASSOCIATIONS	SUBVENTION 2011 (en €)
Comice agricole	260
Prévention routière	150
Tennis - Bléré Val de Cher	5 300
Autour de l'Orgue	600
Secours catholique	200
Gymnastique marche Bléré Val de Cher	600
Gymnastique marche Bléré Val de Cher	600
Les Amis du Cher canalisé	250
Coup de Pouce	3 300

Association des Parents d'élèves (écoles publiques)	500
Veuves civiles	200
A.P.E.L (asso parents d'élèves école privée)	400
Ecole de musique Ch. Pommard	40 000
Vélo-club Blérois	2 400
ADMR	250
Judo Bléré Val de Cher	5 650
Coopérative école primaire + USEP	2 500
Coopérative école maternelle	750
LACIM (jumelage Bléré-Guily-Teskawt)	210
Nautisme-aviron Bléré Val de Cher	2 000
Tennis de table Bléré Val de Cher	3 300
Gymnastique Bléré Val de Cher	8 600
Jumelage Bléré - Garrel	450
Karaté-Karaté contact Bléré Val de Cher	400
Volley Bléré Val de Cher	550
Football Bléré Val de Cher	11 000
Handball Bléré Val de Cher	18 000
Orchestre d'Harmonie	3 200
Orchestre d'harmonie (concours et/ou Wallerfangen)	800
Centre Socioculturel	63 000
Amicale du personnel communal	4 200
ASSAD	2 500
Pétanque Bléré Val de Cher	500
Amicale des médaillés militaires	120
SPA	250
Vie libre	150
TOTAL	183 140

***** Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.**

POINT V - RESSOURCES HUMAINES

A/ TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL AU 1^{er} JANVIER 2011

Le Conseil Municipal devra délibérer sur le tableau des effectifs, notamment sur les postes budgétaires. Ce document est une annexe obligatoire du budget de la Commune.

.../...

VILLE DE BLERE	Budget primitif 2011
----------------	-------------------------

IV - ANNEXE	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL AU 1/1/N	C1

ETAT DU PERSONNEL AU 1 JANVIER (Année N)

GRADES OU EMPLOIS(1)	CATEGORIES (2)	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	Dont : TEMPS NON COMPLET
TECHNIQUE		34.00	28.00	3.00
TECHNICIEN PRINCIPAL DE 1 ERE CLASSE	B	1.00	1.00	
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	C	1.00	1.00	
ADJOINT TECHNIQUE DE 2ME CLASSE	C	25.00	21.00	3.00
ADJOINT TECHNIQUE PPAL DE 2ME CLASSE	C	3.00	2.00	
ADJOINT TECHNIQUE DE 1RE CLASSE	C	4.00	3.00	
ADMINISTRATIVE		12.00	8.00	
ATTACHE PRINCIPAL	A	1.00	1.00	
REDACTEUR	B	2.00	2.00	
ADJOINT ADMINISTRATIF PPAL DE 1RE CLASSE	C	3.00	1.00	
ADJOINT ADMINISTRATIF PPAL DE 2ME CLASSE	C	2.00	1.00	
ADJOINT ADMINISTRATIF DE 1RE CLASSE	C	1.00	1.00	
ADJOINT ADMINISTRATIF DE 2ME CLASSE	C	3.00	2.00	
POLICE		2.00	2.00	
BRIGADIER	C	1.00	1.00	
GARDIEN	C	1.00	1.00	
SOCIALE		1.00	1.00	
AGENT SPE. DE 1RE CLASSE ECOLES MAT	C	1.00	1.00	
EMPLOIS NON CITES				
TOTAL GENERAL		49.00	39.00	3.00

POUR MEMOIRE SITUATION AU 1/1/N-1				
--------------------------------------	--	--	--	--

*** Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

B/ RATIOS « PROMUS – PROMOUVABLES » pour les avancements de grade

Le ratio « promus – promouvables » remplace l'ancien système des quotas déterminé par les statuts particuliers des cadres d'emploi. Ce dispositif s'applique à tous les cadres d'emploi à l'exclusion de celui des agents de police.

Les ratios sont fixés par l'assemblée délibérante de chaque collectivité après avis de chaque comité technique paritaire compétent qui est, pour les villes de moins de 10.000 habitants, celui du centre de gestion 37.

Afin de tenir compte des évolutions réglementaires, le Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion a émis un nouvel avis de principe le 1^{er} avril 2010 et demande aux Collectivités de redélibérer sur les ratios des promus – Promouvables.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir reprendre une délibération visant à modifier les quotas qui avaient été décidés par une délibération du 12 juillet 2007.

*** Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

C/ CREATION DE POSTES SAISONNIERS

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir créer deux postes de saisonniers pour le service des espaces verts, un à compter du 1^{er} mai et pour une période de 6 mois, l'autre à partir du 1^{er} juin pour une période de 4 mois.

*** Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

.../...

POINT VI - ACQUISITION VOLABEL : Modification de la superficie à acquérir

Suite à une demande de modification par la Société Formes et Sculptures (SCI du 4), de la superficie à céder à la Commune, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir se reprononcer sur cette acquisition et d'autoriser le Maire à signer l'acte à venir chez Maître MODOT – Notaire à La Croix.

La superficie nouvelle est de 5.765 m² au prix de 6.38 le m² (Estimation des Domaines), soit un total de 36780.70 €. Les frais de bornage dus à la modification sont pris en charge par la SCI DU 4.

***** Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.**

POINT VII - CONVENTION AVEC LE SATESE POUR LE SUIVI DES EFFLUENTS INDUSTRIELS

Le SATESE est missionné pour le suivi de la qualité des effluents des industriels rejetés dans le réseau d'assainissement. Sont concernés : Blanc Foussy, la cave coopérative et à la Croix en Trne, les Ets GODINAT.

Le Conseil doit autoriser le Maire à signer la convention qui es renouvelable chaque année. Montant 2011 : 391.63 € (convention ci-jointe).

***** Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.**

POINT VIII - JACHERES FLEURIES - Subvention pour l'opération « Jachères fleuries ». Aide pour la plantation de 2 hectares

Afin de renforcer la qualité des paysages, en 2006, le Conseil Général a lancé l'opération des jachères fleuries. Elle consistait à soutenir la Fédération Départementale des Chasseurs, en collaboration avec la société d'horticulture de Touraine et la Chambre d'Agriculture, pour favoriser le fleurissement des jachères aux abords des sites et axes touristiques.

Sont concernés, les exploitants agricoles dont les parcelles sont éligibles à la PAC et situées à des endroits pertinents. Les parties de parcelles engagées doivent faire l'objet d'un contrat individuel de jachère entre l'agriculteur lui-même et la Fédération Départementale des Chasseurs, ceci afin de pouvoir déroger aux règles fixées par la Communauté européenne.

La commune participe à l'opération depuis 5 ans en versant une subvention de 260 € représentant 50 % de la dépense. L'expérience a porté sur le fleurissement de deux hectares de jachères.

Cette aide a été versée à l'association des chasseurs du Vau.

Si le Conseil Municipal émet un avis favorable, l'aide pourrait être reconduite pour 2011 et serait versée à l'association sur justificatif des contrats individuels signés par les exploitants intéressés et à hauteur de 50% du coût pour deux hectaresensemencés pour un montant au total de 260 €.

***** Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.**

POINT IX - AVIS SUR ADHESION D'UNE COMMUNE AU SATESE et DU CONSEIL GENERAL pour la compétence Assistance Technique

Les modifications portent sur l'adhésion de la commune de Morand pour la compétence assainissement collectif, de l'adhésion du Conseil Général pour la compétence assistance technique à l'assainissement collectif et non collectif.

Voir modèle délibération joint.

***** Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.**

POINT X - CONVENTION DE SERVITUDES ERDF RUE DE LA FONTAINE ST-MARTIN – Autorisation à donner au Maire pour la signature

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer une convention de servitude avec E.R.D.F. pour le passage d'une ligne électrique souterraine sur une parcelle appartenant à la Commune située au 58, rue de la Fontaine St-Martin et nécessaire à l'alimentation électrique de 2 constructions sur le terrain riverain.

***** Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.**

POINT XI - QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

- Information des délégués des syndicats intercommunaux et C.C.B.V.C.

- M. GAUTHIER précise que les travaux de la piscine ont commencé.

- M. OMONT rappelle qu'au dernier conseil communautaire, l'assemblée a rejeté l'achat du bâtiment situé sur l'avenue du Cher pour réaliser le siège de la C.C.B.V.C.

Un certain nombre de délégués est favorable à l'installation du siège de la C.C.B.V.C. à Bléré, et notamment vers le gymnase des Aigremonts où elle possède des terrains.

- SYNDICAT DU CHER CANALISE

Mme BAROU indique qu'elle a voté contre l'augmentation et surtout le mode de calcul de la participation des communes.

- SCOT : M. CHAUVEL indique que le bureau est en train de réviser tous les grands articles du S.CO.T.

- S.I.VO.M. RAS

- PAYS DE LOIRE TOURAINE : M. le Maire donne des informations sur le futur Contrat de Pays qui sera conforme aux prescriptions de l'Agenda 21 et pense que le nombre d'actions subventionnables sera en diminution.

- COMITES DE QUARTIERS : Mme OMNES précise qu'il n'y a plus que 6 comités de quartiers C et D ont fusionné : La Grange – Bois-Pateau et A et F : Centre ouest.

- Dates à noter : - Mercredi 4 mai – Conseil Municipal réservé à l'approbation du PLU (19h30)
- 25 mai : prochain conseil municipal ordinaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.